



Compte rendu du Conseil Municipal Commune de Saint Martin de Boscherville du 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

Etaient présents : Sylvie BOURGAIS, Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Gilles LE BOUSSE, Béatrice LEFRANÇOIS, Mathilde LERONDEL, Catherine LOUISET, Isabelle PESQUET, Catherine PHILIPPE, Paquita ROBITAILLE

Absents excusés : John POIRREE, Renaud SAINT ayant donné pouvoir à Thierry CHAUVIN, Alain VEYRONNET ayant donné pouvoir à Gilles LE BOUSSE

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Lucie DORANGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2023](#)

Approuvé par à l'unanimité.

[Compte de Gestion 2022](#)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2022, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

[Compte Administratif 2022](#)

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Francine LANSSADE, Conseillère Municipale, doyenne d'âge des membres présents, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 :

- **constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **arrête** les résultats définitifs par **16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

[Affectation du résultat](#)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 18 voix pour), décide** d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice budgétaire 2022 comme suit :

- Section de fonctionnement du budget 2023 ligne 002 (recettes) : 555 975,63 €
- Section d'investissement du budget 2023 :
 - ligne 001 (dépenses) : 227 945,31 €
 - compte 1068 (recettes) : 227 945,31 €

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 6 avril 2023

Taux d'imposition 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 18 voix pour), approuve la reconduction des taux d'imposition votés en 2022 pour l'année 2023 ainsi que la reprise du taux appliqué avant la réforme pour la taxe d'habitation.

Subvention 2023 allouées aux associations

Madame Lucie DORANGE, Conseillère Municipale déléguée, Madame Catherine PHILIPPE, Conseillère Municipale et Monsieur Frank COLLIAUX, Conseiller Municipal délégué ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à verser les subventions accordées aux associations.

Budget Primitif Principal 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions, adopte le Budget Primitif Principal de l'exercice 2023.

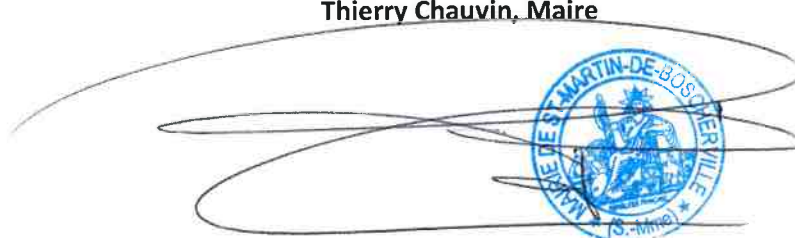
Finances – M57 : fongibilité des crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 18 voix pour) :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Levée du conseil municipal à 22H10

Thierry Chauvin, Maire



Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2023, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage.